



Soutenir, Accompagner, Éduquer

## GUIDE CONCOURS RESERVES 2017/2018

### 1) REGLEMENTATION APPLICABLE

- Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (loi SAUVADET),
- Décret 2013-121 du 6 février 2013 pris pour l'application du chapitre 3 du titre 1<sup>er</sup> de la loi 2012-347 du 12 mars 2012,
- Arrêtés pris en application du décret 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés.

### 2) CANDIDATS ELIGIBLES

La liste des candidats éligibles a été transmise aux directeurs des établissements concernés.

Pour rappel :

1. L'éligibilité des candidats au dispositif :
  - Agents en CDD présents depuis le 31 mars 2011, sur une quotité de travail au moins égale à 50 %,
  - Agents en CDI présents depuis le 31 mars 2013, sur une quotité de travail au moins égale à 50 %.
2. Pour être ouvert au concours, un poste doit être obligatoirement vacant et à temps complet au tableau des emplois.

### 3) PUBLICATION DES POSTES

Trente-trois postes sont ouverts aux concours réservés, par un ***arrêté d'organisation du concours***.

Les postes ont été publiés le 20 décembre 2017, sur le site Internet de l'EPDSAE, sur INTRANET et par voie d'affichage en établissement.

#### 4) CALENDRIER PREVISIONNEL DE CONCOURS

Date limite envoi des dossiers : 26 janvier 2018

<b>ADJOINT DES CADRES</b>			
<b>JOUR</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>ÉPREUVE</b>
26/02/2018	9h-12h	Administration Générale	Épreuve écrite d'admissibilité
01/03/2018	14h-16h	Administration Générale	Épreuve orale d'admission

<b>ATTACHE D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE</b>			
<b>JOUR</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>ÉPREUVE</b>
26/02/2018	9h-12h	Administration Générale	Épreuve écrite d'admissibilité
01/03/2018	14h-16h	Administration Générale	Épreuve orale d'admission

<b>ASSISTANT SOCIO-EDUCATIFS/MONITEUR EDUCATEUR/EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE/EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS</b>			
<b>JOUR</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>ÉPREUVE</b>
26/02/2018	9h-17h	Administration Générale	Épreuve orale d'admission
27/02/2018	9h-17h	Administration Générale	Épreuve orale d'admission
28/02/2018	9h-12h	Administration Générale	Épreuve orale d'admission

<b>PSYCHOLOGUE</b>			
<b>JOUR</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>ÉPREUVE</b>
28/02/2018	9h-10h30	Administration Générale	Epreuve orale d'admission

<b>ORTHOPHONISTE/PSYCHOMOTRICIEN</b>			
<b>JOUR</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>ÉPREUVE</b>
28/02/2018	10h30-11h30	Administration Générale	Epreuve orale d'admission

<b>TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER</b>			
<b>JOUR</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEU</b>	<b>ÉPREUVE</b>
01/03/2018	9h-10h	Administration Générale	Épreuve orale admission

## 5) ORGANISATION DES EPREUVES ET COMPOSITION DU JURY

GRADE	COMPOSITION DU JURY	ADMISSIBILITE	ADMISSION
ASE/ME/ETS/EJE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur EPDSAE</li> <li>- Cadre socio-éducatif EPDSAE</li> <li>- Cadre socio-éducatif hors EPDSAE</li> </ul>	<p><b>Pas d'épreuve.</b></p> <p>Vérification par l'Administration de la conformité des dossiers.</p>	<p>Entretien Présentation parcours et acquis</p> <p>Entretien échanges jury</p>
PSYCHOLOGUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur EPDSAE</li> <li>- Personnel de direction EPDSAE</li> <li>- PH exerçant dans la spécialité psychiatrie hors EPDSAE</li> <li>- Psychologue hors classe hors EPDSAE</li> </ul>	<p><b>Pas d'épreuve.</b></p> <p>Vérification par l'Administration de la conformité des dossiers.</p>	<p>Exposé du candidat</p> <p>Echange avec le jury</p>
ORTHOPHONISTE-PSYCHOMOTRICIEN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur EPDSAE</li> <li>- Directeur des soins</li> <li>- Deux cadres santé</li> </ul>	<p><b>Pas d'épreuve.</b></p> <p>Vérification par l'Administration de la conformité des dossiers.</p>	<p>Exposé candidat</p> <p>Entretien cas pratique</p>
TECHN.SUP.HOSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur EPDSAE</li> <li>- Ingénieur</li> <li>- TSH 1<sup>ère</sup> classe de la spécialité (hors EPDSAE)</li> </ul>	<p><b>Pas d'épreuve.</b></p> <p>Vérification par l'Administration de la conformité des dossiers.</p>	<p>Exposé candidat</p> <p>Echange avec le jury</p>
ADJOINT DES CADRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur EPDSAE</li> <li>- Personnel de direction EPDSAE</li> <li>- AAH EPDSAE</li> </ul>	<p><b>Epreuve écrite 3 H (rédaction + QCM)</b></p>	<p>Exposé candidat</p> <p>Echange avec le jury</p>
ATTACHE ADM. HOSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur EPDSAE</li> <li>- Personnel de direction EPDSAE</li> <li>- Personnel de direction hors EPDSAE</li> <li>- AAH principal hors EPDSAE</li> </ul>	<p><b>Epreuve écrite 4 H (note de synthèse)</b></p>	<p>Exposé du parcours</p> <p>Echange avec le jury</p>

## 6) DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers sont accessibles sur INTRANET, ou sur le lien suivant :

### *Dossier reconnaissance acquis de l'expérience.*

- ✚ Ce dossier sera remis au jury pour l'épreuve d'admission,
- ✚ Ce dossier est le même pour tous les concours.

Les principales rubriques sont :

1. Identification du candidat,
2. Renseignements concernant votre expérience professionnelle :
  - a) Parcours professionnel, fonction actuelle,
  - b) Formations en lien avec le parcours professionnel et/ou projet professionnel.

#### **Contact**

Florence RAGONNET et Mariette LEROUGE

✚ Organisation des CAPL

Et du calendrier de concours